Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260610-2026037-DE

2026-037

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**	**Présents** : Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Delphine HELLOCO, Laëtitia HENRY, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY, Claire SERRE.
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**	**Procurations** : Nadège JOUAN à Virginie LAIGLE Jean-Alain QUINIO à Sandra LE GUILLOUX Christelle BOITARD à Christian JOLLY
	Secrétaire de séance : Bryan DEVILLE **Date d'envoi de la convocation :** le 03 juin 2026 **Date de l'affichage** : le 03 juin 2026

DELIBERATION N°2026-037 : Elaboration d'un plan pluriannuel d'investissement voirie 2026-2032 – Devis de l'ADAC 22

Monsieur Franck CHAMPAGNE, adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et des travaux, informe les membres du conseil municipal la dégradation de certaines voiries et souligne l'intérêt de prévoir un entretien annuel.

Il a été demandé à l'ADAC de présenter un devis pour l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement inhérent à la voirie sur la période 2026-2032.

La démarche consiste dans un premier temps à établir un diagnostic visuel du patrimoine, puis une classification selon l'état et la hiérarchisation du réseau avant de déterminer les efforts financiers à exercer en matière d'entretien.
Le devis proposé pour des études techniques spécifiques est de 3 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De VALIDER le devis de l'ADAC d'un montant de 3 500 euros HT soit 4 200 euros TTC.**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le devis et tout document y afférent**

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE de St-BRANDAN Côtes-d'Armor 22800